

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 470****21 juin 1999****SOMMAIRE**

|   |              |   |              |
|---|--------------|---|--------------|
| Access Storage Holdings (Spain), S.à r.l., Luxbg . . . . .  | 22553        | Laure, S.à r.l., Mersch . . . . .   | 22529        |
| Altair Facility Management S.A., Luxembourg . . . . .   | 22548        | L.F.P., S.à r.l., Luxembourg . . . . .  | 22530        |
| AVR, As.b.l., Association Nationale des Victimes de la<br>Route, Luxembourg . . . . .             | 22544        | Login, S.à r.l., Luxembourg . . . . .   | 22530        |
| Baan Business Systems Belgium N.V., Antwerpen . . . . .   | 22559        | Longchamp, S.à r.l., Mersch . . . . .   | 22530        |
| Camino de Compostela, A.s.b.l., Luxembourg . . . . .  | 22545        | Lorflex, S.à r.l., Foetz . . . . .  | 22531        |
| Compagnie Belge d'Irrigation et d'Assainissement S.A.,<br>Luxembourg . . . . .                    | 22515        | Losty S.A., Luxembourg . . . . .  | 22531        |
| F.C. Berdenia Berbourg, A.s.b.l., Berbourg . . . . .  | 22550        | Lux-Ham, S.à r.l., Waldbredimus . . . . .   | 22531        |
| FFAUF S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .  | 22515        | Lux-Service S.A., Roodt/Syre . . . . .  | 22531        |
| Fiducial Financière du Luxembourg S.A.H, Luxembourg<br>. . . . .                                  | 22514, 22515 | Lux-Timing, S.à r.l., Luxembourg . . . . .  | 22531        |
| Finaco S.A., Bertrange . . . . .  | 22523        | Maicom, S.à r.l., Luxembourg . . . . .  | 22532        |
| Finance and Development Holding S.A., Luxembourg . . . . .  | 22524        | Maisons Loginter, S.à r.l., Mersch . . . . .  | 22532        |
| Financière Stratégique S.A., Luxembourg . . . . .   | 22514        | Mansfeld Holding S.A., Luxembourg . . . . .   | 22526        |
| Fiparco S.A., Luxembourg . . . . .  | 22514        | Maschinenfabrik Beaufort S.A., Luxembourg . . . . .   | 22532        |
| Fiseco, S.à r.l., Mersch . . . . .  | 22517        | MeesPierson (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .   | 22533        |
| Fitra Holding S.A., Luxembourg . . . . .  | 22523        | MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .   | 22533        |
| Food Venture S.A., Luxembourg . . . . .   | 22517        | Melville S.A., Luxembourg . . . . .   | 22532        |
| Foggy Bay S.A., Luxembourg . . . . .  | 22517        | Moda Brand Holding S.A., Luxembourg . . . . .   | 22533        |
| Forgespar S.A., Luxembourg . . . . .  | 22518        | Modena, S.à r.l., Luxembourg . . . . .  | 22534        |
| Fournilux S.A., Luxembourg . . . . .  | 22519        | Modena, S.à r.l., Luxembourg . . . . .  | 22534        |
| Gastro Delux S.A., Luxembourg . . . . .   | 22523        | Multiestate Holdings S.A., Luxembourg . . . . .   | 22534        |
| Genprom S.A., Luxembourg . . . . .  | 22519        | N.S.I. New Step International S.A., Luxembourg . . . . .  | 22534        |
| Greyhound S.A., Luxembourg . . . . .  | 22520        | Oetker S.A., Luxembourg . . . . .   | 22535        |
| Grudo S.A., Luxembourg . . . . .  | 22520        | Parcs Résidentiels, S.à r.l., Mersch . . . . .  | 22535        |
| Hamilton & Meyers S.A., Luxembourg . . . . .  | 22521        | Paul Keller Luxembourg, S.à r.l., Frisange . . . . .  | 22535        |
| Hansen & Cawley Finance S.A., Luxembourg . . . . .  | 22521        | Pavillon Monceau, S.à r.l., Mersch . . . . .  | 22535        |
| HMC Fruit Coop, Société Coopérative, Capellen . . . . .   | 22524, 22525 | Peronica, S.à r.l., Mersch . . . . .  | 22536        |
| Holding N. Arend & C. Fischbach S.A., Mersch . . . . .  | 22518        | Plaval S.A., Luxembourg . . . . .   | 22535        |
| Holding N. Arend, S.à r.l., Mersch . . . . .  | 22519        | (Les) Portes de Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .   | 22530        |
| Horti Invest S.A., Luxembourg . . . . .   | 22522        | Radio Centre S.A., Dudelange . . . . .  | 22529, 22536 |
| Hotel Regent, S.à r.l., Luxembourg . . . . .  | 22524        | Real Estate Marketing, S.à r.l., Luxembourg . . . . .   | 22536        |
| Huelewee S.A., Luxembourg . . . . .   | 22525        | Resan S.A., Luxembourg . . . . .  | 22536        |
| Humanoids Group S.A., Luxembourg . . . . .  | 22520        | RGI Finance Company, Resource Group International<br>Finance Company S.A., Luxembourg . . . . .           | 22537, 22538 |
| Hydro Invest S.A., Strassen . . . . .   | 22522        | Romanica, S.à r.l., Mersch . . . . .  | 22537        |
| ICCO, International Cleaning Company S.A., Luxbg . . . . .  | 22525        | Rope Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .   | 22537, 22538 |
| IEF Generalunternehmung, GmbH, Luxembourg . . . . .   | 22521        | (The) Sailor's Advisory Company S.A., Luxembourg<br>. . . . .   | 22547, 22548 |
| IMI Bank (Lux) S.A., Luxembourg . . . . .   | 22525        | (The) Sailor's Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .  | 22558, 22559 |
| Immobilière de Abweiler S.A., Luxembourg . . . . .  | 22522        | Santermanno International S.A.H., Luxbg . . . . .   | 22538, 22539 |
| Immobilière de Lintgen S.A., Mersch . . . . .   | 22523        | SAPEL, S.à r.l., Société pour l'Aménagement de la Place<br>de l'Etoile à Luxembourg, Luxembourg . . . . . | 22542, 22543 |
| Immobilière des Alouettes, S.à r.l., Mersch . . . . .   | 22526        | (La) Sardegna, S.à r.l., Schoenfels . . . . .   | 22530        |
| Immobilière N. Arend & Cie, S.à r.l., Mersch . . . . .  | 22526        | Saturne Kichen, S.à r.l., Luxembourg . . . . .  | 22538        |
| Immobilière N. Arend, S.à r.l., Mersch . . . . .  | 22526        | Sax Finance S.A., Luxembourg . . . . .  | 22539        |
| Immobilière Schmoilchesknupp S.A., Mersch . . . . .   | 22526        | Schnell-Fein-Building-Service, G.m.b.H., Strassen . . . . .   | 22539, 22541 |
| IMMOCREATION, Créations Immobilières Luxembourg-<br>geoises, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . . | 22527        | Sepa S.A., Luxembourg . . . . .   | 22541        |
| Immo Debt S.A., Luxembourg . . . . .  | 22527        | Shipping and Industry S.A., Luxembourg . . . . .  | 22538        |
| International Moto Holding S.A., Luxembourg . . . . .   | 22527        | SIMINT, Société Immobilière Internationale S.A., Lu-<br>xembourg . . . . .                                | 22544, 22544 |
| Interstyle Holding S.A., Luxembourg . . . . .   | 22527        | Simis Holding S.A., Luxembourg . . . . .  | 22541, 22542 |
| IPEF II Holdings N° 7 S.A., Luxembourg . . . . .  | 22515, 22516 | Socomet S.A., Luxembourg . . . . .  | 22543        |
| Irmscher Luxembourg AG, Luxembourg . . . . .  | 22528        | Sofiar S.A., Mersch . . . . .   | 22545        |
| Itu-Lux, S.à r.l., Senningerberg . . . . .  | 22528        | Sogein S.A., Luxembourg . . . . .   | 22547        |
| Jason Enterprises S.A.H., Luxembourg . . . . .  | 22528        | Solutex S.A., Luxembourg . . . . .  | 22553        |
| Jobelux S.A., Luxembourg . . . . .  | 22529        | Star Finance S.A., Luxembourg . . . . .   | 22559        |
| K-Technologie, S.à r.l., Luxembourg . . . . .   | 22528        | Syl S.A., Mersch . . . . .  | 22558        |
| Laurbert & Sigfrid, S.à r.l., Luxembourg . . . . .  | 22529, 22530 | Tapeten Vertrieb S.A., Luxembourg . . . . .   | 22560        |
|   |              | Zollikon Participations S.A., Luxembourg . . . . .  | 22518        |

**FINANCIERE STRATEGIQUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 48.226.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration  
tenue en date du 12 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 9 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 avril 1999, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans
- Monsieur Eric Vanderkerken
- Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18728/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**FIPARCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 39.926.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration  
tenue en date du 12 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 9 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 avril 1999, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans
- Monsieur Eric Vanderkerken
- Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18729/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**FIDUCIAL FINANCIERE DU LUXEMBOURG S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 28.505.

—  
Le bilan au 30 septembre 1996, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 février 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Signature.

(18717/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**FIDUCIAL FINANCIERE DU LUXEMBOURG S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 28.505.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège de la Société  
en date du 15 février 1999*

Les comptes clôturés au 30 septembre 1996 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 septembre 1996.

Les mandats de Elisabeth Latouche, Marie-Joseph Latouche et Christian Latouche, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 septembre 1997.

Pour extrait sincère et conforme  
FIDUCIAL FINANCIERE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18718/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**COMPAGNIE BELGE D'IRRIGATION ET D'ASSAINISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 35.895.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 19, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un Mandataire

(18470/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

---

**FFAUF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 66.379.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 1999.

SANNE & CIE, S.à r.l.  
Signature

(18716/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**IPEF II HOLDINGS N° 7 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

—  
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux (22) mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859, représentée par:

- Monsieur Federico Franzina, sous directeur de banque, demeurant à Luxembourg,

- Monsieur Luca Schinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée IPEF II HOLDINGS N° 7 S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

constituée par acte reçu par le prédit notaire Jacques Delvaux en date du 8 mars 1999, en voie de publication au Mémorial C.

en vertu d'un pouvoir lui conféré par résolution du conseil d'administration de la Société, prise en date du 22 mars 1999,

une copie de ladite résolution, après avoir été signée ne varietur par la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à LUF 6.250.000,- (six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) divisé en 6.250 (six mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à LUF 115.000.000,- (cent quinze millions de francs luxembourgeois), représenté par 115.000 (cent quinze mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 2 et 3 de l'article 6 des statuts sont libellés comme suit:

De plus, le conseil d'administration de la société est autorisé à émettre des nouvelles actions à concurrence du capital autorisé en une fois ou en partie et en temps qu'il appartiendra, pendant un période expirant le cinquième anniversaire de la publication des présents statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en décidant d'émettre des actions représentant soit entièrement ou en partiellement une telle augmentation et d'accepter les souscriptions de ces actions en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est en outre autorisé à déterminer les conditions de telles souscriptions.

Chaque fois que le conseil d'administration effectuera des augmentations de capital, telles qu'autorisées ci-avant, l'article 5 des statuts de la société sera modifié afin de refléter le résultat de telles opérations et le conseil d'administration devra prendre ou autoriser les mesures nécessaires dans le but d'obtenir exécution et publication de telles modifications, en concordance avec la loi.

3.- Que dans sa réunion du 22 mars 1999, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation jusqu'à concurrence de LUF 8.500.000,- (huit millions cinq cent mille francs luxembourgeois),

pour le porter de son montant actuel de LUF 6.250.000,- (six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à LUF 14.750.000,- (quatorze millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois),

par la création de 8.500 (huit mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire qui souscrit à toutes les 8.500 (huit mille cinq cents) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de la contre-valeur en liras italiennes de LUF 8.500.000,- (huit millions cinq cent mille francs luxembourgeois),

l'autre actionnaire ayant déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La contre-valeur en liras italiennes de LUF 8.500.000,- (huit millions cinq cent mille francs luxembourgeois) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à LUF 14.750.000,- (quatorze millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois), et le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et française, aura dorénavant la teneur suivante:

«The subscribed capital of the Corporation is set at LUF 14,750,000.- divided into 14,750 shares with a par value of LUF 1,000.- per share.»

«Le capital social de la société est fixé à LUF 14.750.000,- (quatorze millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois), divisé en 14.750 (quatorze mille sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.»

#### *Frais - Evaluation*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à 135.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Franzina, L. Schinelli, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 115S, fol. 75, case 5. – Reçu 85.000 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1999.

J. Delvaux.

(18776/208/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

#### **IPEF II HOLDINGS N° 7 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 130/99 en date du 22 mars 1999 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(18777/208/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

22517

**FOGGY BAY S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 56.683.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration  
tenue en date du 12 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 9 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 avril 1999, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant à B-Arlon.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans
- Monsieur Eric Vanderkerken
- Madame Michèle Musty

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18732/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**FOOD VENTURE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 57.322.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration  
tenue en date du 12 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 9 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 avril 1999, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant à B-Arlon.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans
- Monsieur Eric Vanderkerken
- Madame Michèle Musty

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18733/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**FISECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 29.647.

Les documents de clôture de l'année 1997, enregistrés à Mersch, le 9 avril 1999, vol. 124, fol. 68, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FISECO, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE N. AREND  
Signature

(18730/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**ZOLLIKON PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue des Girondins.  
R. C. Luxembourg B 51.858.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 7 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 6 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 7 avril 1999, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans;
- Monsieur Eric Vanderkerken;
- Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson.

Luxembourg, le 7 avril 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(18862/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**FORGESPAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 28.936.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 12 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 9 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 avril 1999, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans
- Monsieur Eric Vanderkerken
- Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson.

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(18734/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**HOLDING N. AREND & C. FISCHBACH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 61.563.

Les documents de clôture de l'année 1997, enregistrés à Mersch, le 12 avril 1999, vol. 124, fol. 70, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOLDING N. AREND & C. FISCHBACH S.A.  
FIDUCIAIRE N. AREND

(18750/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**FOURNILUX S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration  
tenue en date du 12 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 9 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 avril 1999, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant à B-Arlon.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans
- Monsieur Eric Vanderkerken
- Madame Michèle Musty

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18735/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**GENPROM S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 49.995.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration  
tenue en date du 12 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 9 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 avril 1999, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans
- Monsieur Eric Vanderkerken
- Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson.

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18740/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**HOLDING N. AREND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 29.722.

Les documents de clôture de l'année 1997, enregistrés à Mersch, le 12 avril 1999, vol. 124, fol. 70, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOLDING N. AREND, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE N. AREND

(18751/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**GREYHOUND S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration  
tenue en date du 12 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 9 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 avril 1999, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant à B-Arlon.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans
- Monsieur Eric Vanderkerken
- Madame Michèle Musty

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(18743/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**GRUDO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 55.284.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration  
tenue en date du 12 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 9 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 avril 1999, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans
- Monsieur Eric Vanderkerken
- Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(18744/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**HUMANOIDS GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, 4ème étage.  
R. C. Luxembourg B 57.278.

Monsieur Rory C. Kerr a démissionné de sa fonction d'administrateur en date du 27 mars 1998.

MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A.  
Signature  
Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 521, fol. 19, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(18755/317/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**HAMILTON & MEYERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 42.906.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration  
tenue en date du 12 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 9 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 avril 1999, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans
- Monsieur Eric Vanderkerken
- Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18745/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**HANSEN & CAWLEY FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 59.568.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration  
tenue en date du 12 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 9 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 avril 1999, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant à B-Arlon.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans
- Monsieur Eric Vanderkerken
- Madame Michèle Musty

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18746/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**IEF GENERALUNTERNEHMUNG, GmbH.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 62.299.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 70, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour ordre  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ SC  
Signature

(18758/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**HORTI INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 48.736.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 9 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 avril 1999, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Claude-Emmanuel Cottier-Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans,
- Monsieur Eric Vanderkerken,
- Madame Claude-Emmanuelle Cottier-Johansson.

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(18752/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**HYDRO INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 45-47, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 53.323.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 mars 1999*

- L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, Monsieur Eric Vanderkerken et Madame Bittler de leurs fonctions d'administrateurs et de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes. Décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat à ce jour.

- L'Assemblée nomme pour six ans en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Juliette Lorang, employée privée, demeurant à L-Neihaischen, Madame Betsie ten Brinke, employée privée, demeurant à L-Bridel et Madame Arlette Dostert, employée privée, demeurant à L-Gonderange. L'Assemblée nomme pour six ans en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 10, rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg. Ces mandats se termineront en 2005.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon à L-8009 Strassen.

Luxembourg, le 22 mars 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(18756/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**IMMOBILIERE DE ABWEILER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 34.600.

Les documents de clôture de l'année 1997, enregistrés à Mersch, le 12 avril 1999, vol. 124, fol. 70, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE DE ABWEILER S.A.  
FIDUCIAIRE N. AREND

(18760/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**FINACO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 224, rue des Romains.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'assemblée générale reçu par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen en date du 2 avril 1999, enregistré à Capellen en date du 7 avril 1999, volume 415, folio 29, case 10,

- que l'assemblée a décidé de transférer le siège social de Bridel à Bertrange.

- que l'assemblée a décidé de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article premier des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

- que l'assemblée a décidé de fixer l'adresse du siège social à L-8041 Bertrange, 224, rue des Romains.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 19 avril 1999.

A. Biel.

(18724/203/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**FINACO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 224, rue des Romains.

—  
Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1999.

(18725/203/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**FITRA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 45.552.

—  
La société civile KPMG FINANCIAL ENGINEERING, avec siège à Luxembourg, a accepté le mandat d'agent domiciliaire et de représentant fiscal de la société.

Luxembourg, le 30 mars 1999.

Pour avis sincère et conforme

Pour FITRA HOLDING S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

A. Wilwert

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18731/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**GASTRO DELUX S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxembourg, 48, avenue de la Faïencerie.

H. R. Luxemburg B 61.216.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 15. März 1999*

1. Den Sitz der Gesellschaft von 10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, nach 48, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg zu verlegen.

Die Versammlung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 1999, vol. 521, fol. 100, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18739/576/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**IMMOBILIERE DE LINTGEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Mersch.

R. C. Luxembourg B 38.523.

—  
Les documents de clôture de l'année 1997, enregistrés à Mersch, le 8 avril 1999, vol. 124, fol. 67, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE DE LINTGEN S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND

(18761/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**FINANCE AND DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 38.482.

Le bilan au 31 décembre 1997, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Signature.

(18726/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**FINANCE AND DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 38.482.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social  
en date du 28 octobre 1998*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1997 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1997.

Les mandats de Marc Muller, Marc Betemps et Arthur Olbrechts, administrateurs, et le mandat de Christian Linsenmaier, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1998.

Pour extrait sincère et conforme  
FINANCE & DEVELOPMENT HOLDING S.A.  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(18727/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**HOTEL REGENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 25.919.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 3, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN  
Luxembourg

(18753/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**HMC FRUIT COOP, Société Coopérative.**

Siège social: L-8311 Capellen, 82, route d'Arlon.

Le bilan de la société coopérative au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 89, case 121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 6 avril 1999.

N. Heintz  
Président

(18747/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**HMC FRUIT COOP, Société Coopérative.**

Siège social: L-8311 Capellen, 82, route d'Arlon.

Le bilan de la société coopérative au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 89, case 121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 6 avril 1999.

N. Heintz  
Président

(18748/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**HMC FRUIT COOP, Société Coopérative.**

Siège social: L-8311 Capellen, 82, route d'Arlon.

## STATUTS

*Souscription*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les parts comme suit:

|   |     |
|---|-----|
| 1) LIGUE HMC, préqualifiée, quatre cent soixante-neuf parts                   | 469 |
| 2) Comité régional de la section LIGUE HMC Capellen, préqualifié, vingt parts | 20  |
| 3) Monsieur Norbert Heintz, préqualifié, une part                             | 1   |
| 4) Monsieur Henri Ant, préqualifié, une part                                  | 1   |
| 5) Monsieur François Bernard, préqualifié, une part                           | 1   |
| 6) Monsieur René Bosseler, préqualifié, une part                              | 1   |
| 7) Madame Lotty Braun-Breck, préqualifiée, une part                           | 1   |
| 8) Monsieur Stephan De Roy, préqualifié, une part                             | 1   |
| 9) Madame Annette Faber-Lamesch, préqualifiée, une part                       | 1   |
| 10) Monsieur Pierre Goedert, préqualifié, une part                            | 1   |
| 11) Le docteur Fernand Hastert, préqualifié, une part                         | 1   |
| 12) Monsieur Roger Linster, préqualifié, une part                             | 1   |
| 13) Madame Nadine Mersch-Gaspers, préqualifiée, une part                      | 1   |
| Total des parts: cinq cents parts   | 500 |

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 89, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18749/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**HUELEWEE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1010 Luxembourg, 7, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 53.419.

Le bilan au 30 juin 1996, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 août 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Signature.

(18754/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**ICCO, INTERNATIONAL CLEANING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 48.099.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 3, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN  
Luxembourg

(18757/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**IMI BANK (LUX) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 11.931.

*Réquisition*

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, actes civils le 30 mars 1999, vol. 115S, fol. 87, case 5, ont été déposés dans le dossier de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
J. Delvaux

(18759/208/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**IMMOBILIERE DES ALOUETTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 42.067.

Les documents de clôture de l'année 1997, enregistrés à Mersch, le 9 avril 1999, vol. 124, fol. 68, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IMMOBILIERE DES ALOUETTES, S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE N. AREND, Mersch

Signature

(18762/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**IMMOBILIERE N. AREND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 29.581.

Les documents de clôture de l'année 1997, enregistrés à Mersch, le 12 avril 1999, vol. 124, fol. 70, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IMMOBILIERE N. AREND, S.à r.l.*

Signature

(18763/568/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**IMMOBILIERE N. AREND & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 29.635.

Les documents de clôture de l'année 1997, enregistrés à Mersch, le 8 avril 1999, vol. 124, fol. 67, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IMMOBILIERE N. AREND & CIE, S.à r.l.*

Signature

(18764/568/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**IMMOBILIERE SCHMOILCHESKNUPP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 39.139.

Les documents de clôture de l'année 1997, enregistrés à Mersch, le 8 avril 1999, vol. 124, fol. 67, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IMMOBILIERE SCHMOILCHESKNUPP S.A.*  
FIDUCIAIRE N. AREND, Mersch

Signature

(18765/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**MANSFELD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 53.590.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 23 mars 1999, que: Le siège de la société est transféré du 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 3, rue de la Chapelle à L-1325 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 1999.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 93, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(18799/317/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**IMMOCREATION, CREATIONS IMMOBILIERES LUXEMBOURGEOISES, S.à r.l.,****Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 27.371.

—  
 Les documents de clôture de l'année 1997, enregistrés à Mersch, le 9 avril 1999, vol. 124, fol. 68, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOCREATION, S.à r.l.  
 FIDUCIAIRE N. AREND, Mersch

Signature

(18766/568/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**IMMO DEBT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 44.938.

—  
 Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 1999, vol. 522, fol. 27, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(18767/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**IMMO DEBT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 44.938.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 31 mars 1999*

Les mandats d'Administrateur de Messieurs Roger Caurla, maître en droit, Mondercange, Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, Luxembourg et Jean-Paul Defay, directeur financier, Soleuvre sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée statutaire de 2005.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Serge Thill, n'est pas reconduit. La société HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg est nommée pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée de 2005 en tant que nouveau commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 31 mars 1999.

Certifié sincère et conforme

Pour IMMO DEBT S.A.

COMPANIES &amp; TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 1999, vol. 522, fol. 27, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18768/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**INTERNATIONAL MOTO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 52.260.

—  
 Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1999, vol. 522, fol. 16, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1999.

INTERNATIONAL MOTO HOLDING S.A.

Signature

(18771/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**INTERSTYLE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 40.556.

—  
 Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1999, vol. 522, fol. 16, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1999.

INTERSTYLE HOLDING S.A.

Signature

(18772/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**IRMSCHER LUXEMBURG AG.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 45.665.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 3, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN  
Luxembourg

(18775/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**ITU-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, Zone Industrielle Breedewues.  
R. C. Luxembourg B 50.068.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 3, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN  
Luxembourg

(18778/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**JASON ENTREPRISES S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 62.405.

Le bilan au 31 décembre 1998, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

L'attestation du commissaire aux comptes a été donnée avec réserves.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1999.

Signature.

(18779/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**JASON ENTREPRISES S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 62.405.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 15 mars 1999*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1998 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998.

Les mandats de Alexandre Helm, Stéphane Biver et Jean-Pierre Higuët, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme  
JASON ENTREPRISES S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(18780/727/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**K-TECHNOLOGIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.  
R. C. Luxembourg B 24.104.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 3, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN  
Luxembourg

(18782/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**RADIO CENTRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3590 Dudelange, 19, Place de l'Hôtel de Ville.

Par la présente, la soussignée, INTERNATIONAL AUDITING SERVICES S.A., avec siège social à Road Town, Tortola (B.V.I.), met son poste de commissaire aux comptes à la disposition de la société RADIO CENTRE S.A., avec effet au 31 décembre 1998.

INTERNATIONAL AUDITING SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 1999, vol. 521, fol. 100, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18769/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**JOBELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 30.360.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 1999, vol. 522, fol. 29, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(18781/794/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**LAURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mersch.

R. C. Luxembourg B 53.484.

Les documents de clôture de l'année 1997, enregistrés à Mersch, le 8 avril 1999, vol. 124, fol. 67, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAURE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND, Mersch

Signature

(18787/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**LAURBERT & SIGFRID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 48, rue de Hollerich.

## EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts reçu par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen en date du 25 mars 1999, enregistré à Capellen en date du 26 mars 1999, vol. 415, fol. 19, case 3,

- que suite à la cession de parts intervenue, les parts sociales sont à modifier comme suit avec modification afférente de l'article sept des statuts:

- Monsieur Henrik Jensen, indépendant, demeurant à Luxembourg: . . . . . 60 parts

- Monsieur Timothy Probyn, indépendant, demeurant à Luxembourg: . . . . . 40 parts

Total: cent parts sociales . . . . . 100 parts

- que l'assemblée a décidé d'accepter la démission du gérant administratif de la société Monsieur Ture Hedberg, prénommé, et lui a accordé décharge pour l'accomplissement de son mandat,

- que l'assemblée a décidé de nommer comme nouveau gérant administratif de la société Monsieur Timothy Probyn, prénommé,

- que l'assemblée a confirmé le poste de gérant technique de la société de Monsieur Henrik Jensen, prénommé.

- Pour tout montant inférieur à 100.000,- francs, la société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant technique Monsieur Henrik Jensen, prénommé.

- Pour tout montant dépassant 100.000, francs, la société est valablement engagée par la signature conjointe de ses deux gérants.

Capellen, le 15 avril 1999.

A. Biel

Notaire

(18785/203/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**LAURBERT & SIGFRID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 48, rue de Hollerich.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

(18786/203/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**LA SARDEGNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7473 Schoenfels, 8, rue du Village.

R. C. Luxembourg B 31.079.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 3, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Luxembourg

(18784/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**LES PORTES DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 32.071.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 3, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Luxembourg

(18788/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**L.F.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 23.956.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 3, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Luxembourg

(18789/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**LOGIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 37.643.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 3, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Luxembourg

(18790/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**LONGCHAMP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch.

R. C. Luxembourg B 46.725.

Les documents de clôture de l'année 1997, enregistrés à Mersch, le 8 avril 1999, vol. 124, fol. 67, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LONGCHAMP, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE N. AREND, Mersch

Signature

(18791/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**LORFLEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue du Commerce Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 49.582.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 3, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(18792/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**LOSTY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 44.351.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 1999*

- L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998.

- L'Assemblée accepte la démission de Madame Carine Bittler de ses fonctions d'administrateur. Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat à ce jour. L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg. Son mandat se terminera en 2003.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18793/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**LUX-HAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 8, rue de Trintange.  
R. C. Luxembourg B 51.197.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 3, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(18794/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**LUX-SERVICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6913 Roodt/Syre, 35, rue A. Hoffmann.  
R. C. Luxembourg B 29.451.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 3, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(18795/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**LUX-TIMING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 67, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 25.967.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 3, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(18796/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**MAICOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1913 Luxembourg, 32A, rue Léandre Lacroix.  
R. C. Luxembourg B 57.407.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 3, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN  
Luxembourg

(18797/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**MAISONS LOGINTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 51.564.

Les documents de clôture de l'année 1997, enregistrés à Mersch, le 12 avril 1999, vol. 124, fol. 69, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAISONS LOGINTER, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE N. AREND, Mersch

Signature

(18798/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**MASCHINENFABRIK BEAUFORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 27.627.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 1999, vol. 522, fol. 29, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

(18800/794/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**MELVILLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 56.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, vol. 522, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau . . . . . (USD 5.180,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(18803/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**MELVILLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 56.185.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 12 avril 1999 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1997. M. Christophe Dermine, expert-comptable, demeurant à B-Libramont a été nommé en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 1999, vol. 522, fol. 27, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18804/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.



**MODENA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 81, Grand-rue.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 3, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(18807/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**MULTIESTATE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 44.220.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 1999, vol. 522, fol. 27, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent Domiciliataire

(18808/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**MULTIESTATE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 44.220.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 30 mars 1999 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'aux prochaines élections statutaires qui auront lieu à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

Les Administrateurs sont:

- Francis N. Hoogewerf;
- Emmanuel Famerie;
- AVONDALE NOMINEES LIMITED;

Le Commissaire aux Comptes est R. John Usher.

Luxembourg, le 9 avril 1999.

HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 1999, vol. 522, fol. 27, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18809/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**N.S.I. NEW STEP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 43.189.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 71, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 1999*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 20 avril 1999.

Signature.

(18810/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**OETKER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, place de Clairefontaine.  
R. C. Luxembourg B 5.701.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1999, vol. 522, fol. 14, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 avril 1999.

Signatures.

(18811/678/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**PARCS RESIDENTIELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée en liquidation.**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 29.158.

Les documents de clôture de l'année 1997, enregistrés à Mersch, le 12 avril 1999, vol. 124, fol. 70, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARCS RESIDENTIELS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND

Signature

(18812/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**PAUL KELLER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 52.250.

Le bilan au 31 décembre 1996, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 septembre 1997 enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

L'attestation du commissaire aux comptes a été donnée avec réserves.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Signature.

(18813/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**PAVILLON MONCEAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 59.320.

Les documents de clôture de l'année 1997, enregistrés à Mersch, le 12 avril 1999, vol. 124, fol. 69, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PAVILLON MONCEAU, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND

Signature

(18814/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**PLAVAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 17.086.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 32, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

## AFFECTATION DU RESULTAT

|   |     |              |
|---|-----|--------------|
| - Résultat de l'exercice . . . . .          | USD | 456.691,00   |
| - Affectation à la réserve légale . . . . . | USD | (22.900,00)  |
| - Dividende . . . . .                       | USD | (300.000,00) |
| - Report à nouveau . . . . .                | USD | 133.791,00   |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 1999.

Signature.

(18816/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**PERONICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 35.981.

Les documents de clôture de l'année 1997, enregistrés à Mersch, le 12 avril 1999, vol. 124, fol. 70, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PERONICA, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE N. AREND  
Signature

(18815/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**RADIO CENTRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3590 Dudelange, 19, place de l'Hôtel de Ville.  
R. C. Luxembourg B 44.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 13 avril 1999, vol. 521, fol. 100, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour le Conseil d'Administration  
Signature

(18817/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**REAL ESTATE MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 32.104.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 10, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE  
Société Civile  
Signature

(18818/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**RESAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 63.274.

*Procès-verbal de la réunion du 23 novembre 1998 du Conseil d'Administration*

Présents: Messieurs Vito Leonardo Centrone  
Philip Croshaw  
Jean-Marie Knepper.

*Ordre du jour:*

1. Louage de bureaux
2. Etablissement du siège administratif
3. Divers.

Les Administrateurs présents, représentant l'entière du Conseil d'Administration, prenant à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Administrateurs décident de louer des bureaux à L-3373 Leudelage, 6, Domaine Schmiseleck.

*Deuxième résolution*

Les Administrateurs décident d'établir le siège administratif à L-3373 Leudelage, 6, Domaine Schmiseleck.

Le siège social restera établi à L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

La présente décision sera soumise à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour ratification.

Fait à Luxembourg, le 23 novembre 1998.

P. Croshaw V. L. Centrone J.-M. Knepper

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 1999, vol. 521, fol. 100, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18819/576/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**RGI FINANCE COMPANY, RESOURCE GROUP INTERNATIONAL  
FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 49.636.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 30 mars 1999 que:  
Le siège de la société est transféré du 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 3, rue de la Chapelle à L-1325 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 avril 1999.

*Pour la société*  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 12, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(18820/317/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**ROMANICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 44.455.

Les documents de clôture de l'année 1997, enregistrés à Mersch, le 12 avril 1999, vol. 124, fol. 69, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ROMANICA, S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE N. AREND  
Signature

(18821/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**ROPE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 44.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, vol. 522, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau . . . . . (LUF 77.246,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(18822/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**ROPE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 44.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, vol. 522, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau . . . . . (LUF 188.579,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(18823/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**ROPE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 44.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, vol. 522, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau . . . . . (LUF 132.210,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(18824/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**ROPE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 44.129.

## EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 12 avril 1999 a pris acte de la démission de l'administrateur-délégué, M. Marco Theodoli et a nommé en son remplacement M. Marc Koeune, économiste, demeurant à Bereldange. En outre, l'assemblée a pris acte de la démission du commissaire aux comptes et a nommé en son remplacement M. Christophe Dermine, expert-comptable, demeurant à B-Libramongt.

Décharge pleine et entière a été accordée à l'administrateur et au commissaire sortants. L'assemblée a également ratifié la nomination par le conseil d'administration en date du 20 décembre 1994 de Mme Nicole Thommes comme administrateur.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 1999, vol. 522, fol. 27, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18825/693/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**SATURNE KICHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 54.030.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue le 25 mars 1999 au siège social*

*Première résolution*

L'assemblée décide de nommer en remplacement de Monsieur Marc Defaux, demeurant à F-54280 Seichamps, 4, rue des Poteries, Monsieur Didier Spang, demeurant à F-57480 Hettange-Grande, 68, rue du Général de Gaulle, comme nouveau gérant technique.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant technique.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge au gérant sortant pour l'accomplissement de sa fonction jusqu'à la date d'aujourd'hui.

SATURNE KICHEN, S.à r.l.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 1999, vol. 522, fol. 28, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18828/553/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**SHIPPING AND INDUSTRY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 36.086.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour la société  
Signature

(18833/793/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**SANTERMANN INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 51.403.

Le bilan au 30 juin 1997, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 janvier 1998 enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

L'attestation du commissaire aux comptes a été donnée avec réserves.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1999.

Signature.

(18826/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**SANTERMANNO INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 51.403.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue  
au siège social en date du 19 janvier 1998*

Les comptes clôturés au 30 juin 1997 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 1997.

La démission de Jean-François Bouchoms et de Iginio Pieralisi, Administrateurs a été acceptée.

Gianni Pieralisi et Isabelle Delhers ont été nommés Administrateurs en leur remplacement et leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale se prononçant sur les comptes clôturés au 30 juin 1998.

Les mandats de Francesco Casoli, Marc Muller, Alain Noullet, administrateurs, et les mandats de Marco Carletto et Giovanni Frezzotti, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 30 juin 1998.

Pour réquisition et publication  
Pour extrait sincère et conforme  
SANTERMANNO INTERNATIONAL S.A.  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18827/717/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**SAX FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 61.108.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement,  
ayant son siège social à Luxembourg qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> avril 1999*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de SAX FINANCE S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:  
- d'accepter la démission de Monsieur Hon Ying Chan de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet au 1<sup>er</sup> avril 1999;

- de nommer M. Lars Soren Sorensen en qualité d'administrateur de la société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> avril 1999;

- de donner décharge à l'Administrateur pour l'exercice de son mandat depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998 jusqu'à sa démission.  
Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 1999.

Signature  
L'Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 91, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18829/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**SCHNELL-FEIN-BUILDING-SERVICE, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-8010 Strassen, 230, route d'Arlon.  
H. R. Luxemburg B 16.342.

—  
Im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig, den dreiundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg.

Sind erschienen:

1) Die Gesellschaft deutschen Rechtes SCHNELL-FEIN FEINLER, GmbH, vormals SCHNELL FEIN GEBAEUDE-SERVICE, G.m.b.H., mit Sitz zu Saarbrücken, Brauerstrasse 37,

hier vertreten durch seinen Geschäftsführer und Gesellschafter Herrn Hans-Jürgen Feinler, Kaufmann, wohnhaft in Saarbrücken,

2) Die Aktien-Holdinggesellschaft luxemburgischen Rechtes MAYA S.A., mit Sitz zu Strassen, 79 rue du Kiem, hier vertreten durch zwei Verwaltungsratsmitglieder:

a) Herrn Pierre Guillon, Bankdirektor im Ruhestand, wohnhaft zu Strassen,

b) Herrn Marc Molitor, Ingenieur, wohnhaft zu Gonderingen,

3) Herr Pierre Guillon, vorbenannt, in eigenem Namen,

4) Herr Hans-Jürgen Feinler, vorbenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft SCHNELL-FEIN-BUILDING-SERVICE.

Diese Kompargenten ersuchen den amtierenden Notar ihre Erklarungen folgendermassen zu beurkunden:

I.- Die Kompargenten sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschrankter Haftung SCHNELL-FEIN-BUILDING-SERVICE, mit Sitz zu L-8010 Strassen, 230, route d'Arlon, gegrundet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Andre Prost mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg am 30. November 1978, veroffentlicht im Memorial, Recueil Speciel des Societes et Associations, Nummer 48 vom 2. Marz 1979, abgeandert zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Andre Prost am 24. April 1980, veroffentlicht im Memorial C, Nummer 162 vom 25. Juli 1980, abgeandert zufolge Urkunde aufgenommen durch den handelnden Notar am 28. November 1988, veroffentlicht im Memorial C, Nummer 52 vom 28. Februar 1989, und abgeandert zufolge Urkunde aufgenommen durch den handelnden Notar am 28. Marz 1990, veroffentlicht im Memorial C, Nummer 349, vom 26. September 1990, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 16.342.

II.- Das Gesellschaftskapital betragt zwei Millionen Franken (LUF 2.000.000,-), aufgeteilt in zweitausend (2.000) Anteile zu je tausend Franken (LUF 1.000,-), welche voll eingezahlt sind und den Gesellschaftern in folgendem Verhaltnis gehoren:

|   |       |
|---|-------|
| 1) der Gesellschaft deutschen Rechtes SCHNELL-FEIN FEINLER, G.m.b.H., vormals SCHNELL FEIN GEBAEUDESERVICE, G.m.b.H., vorbenannt, eintausendvierhundert Anteile | 1.400 |
| 2) der Aktien-Holdinggesellschaft luxemburgischen Rechtes MAYA S.A., vorbenannt, einhundertachtzig Anteile  | 180   |
| 3) Herr Pierre Guillon, vorbenannt, vierhundertzwanzig  | 420   |
| Total: zweitausend Anteile  | 2.000 |

III.- Die Kompargenten erklaren hiermit, ein jeder fur sich, alle ihre Anteile in obiger Gesellschaft, unter der gesetzlichen Gewahrleistung an den ebenfalls hier anwesenden und dies annehmenden Herrn Bernhard Weishaupt, Kaufmann, wohnhaft in D-66333 Volklingen, Gerhardstrasse 66e abzutreten, und zwar die Gesellschaft deutschen Rechtes SCHNELL-FEIN FEINLER, GmbH vormals SCHNELL FEIN GEBAEUDESERVICE, G.m.b.H. zum Preise von einer Million vierhunderttausend Franken (LUF 1.400.000,-), die anonyme Holdinggesellschaft luxemburgischen Rechtes MAYA S.A. zum Preise von einhundertachtzigtausend Franken (LUF 180.000,-) und Herr Pierre Guillon zum Preise von vierhundertzwanzigtausend Franken (LUF 420.000,-).

Die Verkaufspreise sind im gemeinsamen Einverstandnis zahlbar bis zum 1. Juni 1999, ohne Zinsen bis dahin, jedoch mit den Zinsen zu funf vom Hundert (5%) jahrlich ab diesem Datum bis zur Auszahlung.

Die abtretenden Parteien erklaren, eine jede fur sich, auf die Auflosungsklage gegenwartiger Urkunde zu verzichten, selbst wenn die Verkaufspreise nicht bezahlt wurden.

IV.- Herr Bernhard Weishaupt tritt sofort in den vollen Besitz und Genuss der an ihn zedierten Anteile der Gesellschaft.

Er erklart die Statuten, sowie die finanzielle Lage der Gesellschaft genauestens zu kennen, und ist ab heutigem Tage in alle, mit den zedierten Gesellschaftsanteilen verbundenen Rechte und Pflichten eingesetzt.

V.- Obige Abtretungen von Gesellschaftsanteilen werden von dem Geschaftsfuhrer, Herrn Hans-Jurgen Feinler, vorbenannt im Namen der Gesellschaft angenommen.

VI.- Herr Bernhard Weishaupt, ab heute alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft SCHNELL-FEIN-BUILDING-SERVICE und erklarend die luxemburgische Gesetzgebung uber die Gesellschaften mit beschrankter Haftung zu kennen, hat folgende Beschlusse genommen:

#### *Erster Beschluss*

In Folge obiger Vorgange erklart der alleinige Gesellschafter Artikel 5 der Satzung wie folgt abzuandern:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital betragt zwei Millionen Franken (LUF 2.000.000,-), aufgeteilt in zweitausend (2.000) Anteile zu je eintausend Franken (LUF 1.000,-), und gehort dem alleinigen Gesellschafter, Herrn Bernhard Weishaupt, Kaufmann, wohnhaft in D-66333 Volklingen, Gerhardstrasse 66e.

Samtliche Anteile sind voll eingezahlt.»

#### *Zweiter Beschluss*

Der einzige Gesellschafter beschliesst zwischen Artikel 12 und 13 der Satzung ein zusatzliches Artikel einzufugen, welches folgenden Wortlaut enthalt:

«**Art. 13.** Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden samtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwartigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeubt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlusse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.»

#### *Dritter Beschluss*

In Folge vorhergehendem Beschluss ein zusatzliches Artikel einzufugen, wird das vorherige Artikel 13 nunmehr Artikel 14 sein.

#### *Vierter Beschluss*

Der einzige Gesellschafter erklart die ihm zugestellte Demission der beiden bisherigen Geschaftsfuhrer, Herrn Hans-Jurgen Feinler, vorbenannt und Frau Sibylle Feinler, geborene Lehberger, Kauffrau, wohnhaft in Saarbrucken, zum Datum vom 31. Mai 1999 anzunehmen und sich selbst zu ernennen als alleinigen Geschaftsfuhrer vom 1. Juni 1999 fur eine unbestimmte Dauer und mit der Befugnis die Gesellschaft in allen Geschaften mit seiner alleinigen Unterschrift zu verpflichten.

VII.- Die Kosten und Gebühren gegenwärtiger Urkunde, abgeschätzt auf den Betrag von fünfundsechzigtausend Luxemburger Franken (LUF 65.000,-).

VIII.- Die Komparenten erwählen Domizil im Sitz der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erklärung in einer ihnen kundigen Sprache an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben diese Urkunde mit Uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: H.-J. Feinler, P. Guillon, M. Molitor, P. Guillon, S. Lehberger, B. Weishaupt, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 115S, fol. 73, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreiem Papier zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 19. April 1999.

T. Metzler.

(18830/220/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**SCHNELL-FEIN-BUILDING-SERVICE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 230, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 16.342.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Bonnevoie, le 19 avril 1999.

T. Metzler.

(18831/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**SEPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les actionnaires de la société SEPA S.A. représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci étant régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs et fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur John Kleinschmidt, commerçant, demeurant à Aspelt;

Madame Paulette Kleinschmidt, demeurant à Aspelt;

Monsieur Marcel Hay, demeurant à Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Marthe Becker, employée privée, demeurant à Dudelange.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille deux.

A. Zellweger J. Kleinschmidt

Ensuite le conseil des administrateurs s'est réuni et a nommé comme administrateur-délégué: Monsieur John Kleinschmidt.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur-délégué.

P. Kleinschmidt M. Becker M. Hay J. Kleinschmidt

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 1998, vol. 835, fol. 37, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(18832/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**SIMIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.782.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 février 1999 le siège social a été transféré au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Luxembourg, 21 avril 1999.

Pour extrait conforme et sincère  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 35, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(18835/740/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**SIMIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 39.782.

A l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 19 février 1999 les organes de la société se composent comme suit:

*Conseil d'Administration*

MM. Ragazzoni Valerio, comptable indépendant, demeurant à Bertrange;  
De Carli Franco, administrateur de sociétés, CH-6901 Lugano;  
Bondaz Giovanni, avocat, Pre'St. Didier, Italie.

*Commissaire aux Comptes*

FIDUCIARIA GASPARE CAVERZASIO, CH-Lugano.  
Luxembourg, 21 avril 1999.

Pour extrait conforme et sincère  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 35, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18836/740/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**SAPEL, S.à r.l., SOCIETE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ETOILE  
A LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 30, rue Goethe.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit avril.  
Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée SOCIETE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ETOILE À LUXEMBOURG en abrégé SAPEL, S.à r.l. avec siège social à Luxembourg, 30, rue Goethe, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 octobre 1998, publié au Mémorial C de 1999 page 1559, ici représentée par son gérant unique Monsieur Willy Hein, commerçant, demeurant à Luxembourg.

2.- Monsieur Willy Hein, prénommé, agissant en son nom personnel.

3.- CENTRE IMMOBILIER, S.à r.l. avec siège social à Luxembourg, ici représentée par son gérant unique Monsieur Willy Hein, prénommé, agissant en son nom personnel.

4.- La société à responsabilité limitée NEWCOOP, S.à r.l. avec siège social à Luxembourg, 30, rue Goethe, ici représentée par son gérant unique Monsieur Willy Hein, prénommé.

Lequel comparant ès qualités qu'il agit, a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

- les parts sociales de la société SOCIETE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ETOILE À LUXEMBOURG en abrégé SAPEL, S.à r.l., prénommée, se trouvent actuellement réparties comme suit:

|  |     |
|--|-----|
| - Monsieur Willy Hein, prénommé . . . . .          | 210 |
| - CENTRE IMMOBILIER, S.à r.l., prénommée . . . . . | 390 |
| Total: six cents parts sociales . . . . .          | 600 |

Par les présentes, Monsieur Willy Hein, prénommé, déclare céder et transporter ses deux cent dix (210) parts sociales qu'il détient dans la prédite société SOCIETE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ETOILE À LUXEMBOURG en abrégé SAPEL, S.à r.l. à la société NEWCOOP, S.à r.l., prénommée et représentée comme il vient d'être dit, qui accepte avec l'accord exprès et formel de l'autre associée la société CENTRE IMMOBILIER, S.à r.l., prénommée. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de deux millions cent mille francs (2.100.000,- Francs), somme que le cédant déclare avoir reçue du cessionnaire, avant la passation des présentes et en dehors de la présence du notaire soussigné, dont bonne et valable quittance.

Puis, la société CENTRE IMMOBILIER, S.à r.l., prénommée, déclare céder et transporter ses trois cent quatre-vingt-dix (390) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société SOCIETE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ETOILE À LUXEMBOURG en abrégé SAPEL, S.à r.l. à la société NEWCOOP, S.à r.l., prénommée et représentée comme il vient d'être dit, qui accepte avec l'accord exprès et formel de l'autre associé Monsieur Willy Hein, prénommé. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de trois millions neuf cent mille francs (3.900.000,- Francs), somme que le cédant déclare avoir reçue du cessionnaire, avant la passation des présentes et en dehors de la présence du notaire soussigné, dont bonne et valable quittance.

La société SOCIETE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ETOILE À LUXEMBOURG en abrégé SAPEL, S.à r.l., prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de les lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite des cessions ainsi intervenues le capital de la société SOCIETE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ETOILE À LUXEMBOURG en abrégé SAPEL, S.à r.l. se trouve réparti comme suit:

|   |     |
|---|-----|
| - NEWCOOP, S.à r.l., prénommée . . . . .  | 600 |
| Total: six cents parts sociales . . . . . | 600 |

Puis, l'associé unique la société NEWCOOP, S.à r.l., prénommée et représentée comme il vient d'être dit, a décidé d'augmenter le capital social à concurrence quatre-vingt-quinze millions six cent soixante mille francs (95.660.000,- Francs) pour le porter de son montant actuel de six millions de francs (6.000.000,- Francs) à cent un millions six cent soixante mille francs (101.660.000,- Francs) par l'émission de neuf mille cinq cent soixante-six (9.566) parts nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,- Francs) chacune.

*Souscription - Libération*

Ensuite la société NEWCOOP, S.à r.l., prénommée, a déclaré souscrire neuf mille cinq cent soixante-six (9.566) parts nouvelles pour la valeur nominale de dix mille francs (10.000,- Francs) chacune, lesquelles ont été intégralement libérées par le versement en espèces d'un montant de quatre-vingt-quinze millions six cent soixante mille francs (95.660.000,- Francs).

La preuve a été rapportée au notaire soussigné que la somme de quatre-vingt-quinze millions six cent soixante mille francs (95.660.000,- Francs) se trouve à la disposition de la société.

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent un millions six cent soixante mille francs (101.660.000,- Francs), divisé en dix mille cent soixante-six (10.166) parts sociales de dix mille francs (10.000,- Francs) chacune.

*Coût*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à un million cent dix mille francs luxembourgeois (1.110.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: W. Hein, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 8 avril 1999, vol. 415, fol. 30, case 9. – Reçu 956.600 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 20 avril 1999.

A. Biel.

(18837/203/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**SAPEL, S.à r.l., SOCIETE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ETOILE  
A LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 30, rue Goethe

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1999.

(18838/203/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**SOCOMET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R. C. Luxembourg B 55.490.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenue au siège social le 12 mai 1999*

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

- 1.- Approbation des comptes au 31 décembre 1997.
- 2.- L'Assemblée accepte les démissions de Monsieur Marc Frederick, Administrateur de sociétés, demeurant à Alzingen.
- 3.- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Frederick de son poste de Commissaire aux comptes avec effet immédiat, et élit en remplacement Monsieur Jean-Pierre Couesnon, expert-comptable, demeurant à Avon (France).
- 4.- Monsieur Philippe Chantereau est maintenu dans ses fonctions d'Administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.
- 5.- Les mandats des Administrateurs, de l'Administrateur-délégué et du Commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2003.
- 6.- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature      Signature      Signature  
*Le Président    Le Secrétaire    Le Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 21, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(18839/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**SIMINT, SOCIETE IMMOBILIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 66.910.

## EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du Conseil d'Administration du 9 avril 1999 que:  
Maître Charles Duro, avocat est coopté comme membre du Conseil d'administration en remplacement de Madame Malou Faber, maître en droit, demeurant à Bergem, démissionnaire. Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.  
Luxembourg, le 14 avril 1999.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 13, case 4. – Reçu 500 francs.

(18834/317/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999. Le Receveur (signé): J. Muller.

**AVR, A.s.b.l., ASSOCIATION NATIONALE DES VICTIMES  
DE LA ROUTE, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1477 Luxembourg, 23, rue des Etats-Unis.

*Rapport de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 31 mars 1999*

Les membres constatent que l'assemblée générale extraordinaire a été régulièrement convoquée.

*Ordre du Jour:*

Modifications statutaires.

Les changements suivants ont été votés à l'unanimité:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Durée.** Sous la dénomination de ASSOCIATION NATIONALE DES VICTIMES DE LA ROUTE dont le sigle est AVR s'est constituée une association sans but lucratif régie par la loi luxembourgeoise modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Son siège est établi à Luxembourg.

L'association est constituée pour une durée illimitée.»

«**Art. 3. Membres.**

3.1. Membres actifs:

Les membres actifs ont seuls les droits prévus par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les Associations et les fondations sans but lucratif. Ils prennent part aux assemblées générales et ont seuls le droit de vote.

Le nombre minimum des membres actifs est de trois.

Les membres actifs paient une cotisation annuelle qui est fixée par l'assemblée générale, sans pouvoir être supérieure à 50.000,- francs.

Les cotisations couvrent l'exercice social, qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine au 31 décembre.

Pour devenir membre actif, une demande écrite est à adresser au conseil d'administration. Le conseil d'administration se prononcera sur la demande à la majorité absolue dans sa prochaine réunion.

3.2. Membres sympathisants.

Les membres sympathisants soutiennent les activités de l'association. Il ne jouissent pas du droit de vote. Ils paient une cotisation annuelle qui est fixée par l'assemblée générale.

3.3. Membres d'Honneur.

L'Assemblée générale peut nommer des membres d'honneur à l'association.»

«**Art. 5. Assemblée Générale.**

5.8. L'assemblée générale dans tous les cas où la loi et les présents statuts n'en décident pas autrement, est valablement constituée, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés et ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix émises. En cas de parité des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Les décisions concernant des modifications aux statuts doivent intervenir conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928 concernant les associations et les fondations sans but lucratif.

L'élection des administrateurs et commissaires se fait au scrutin secret et à la majorité absolue des voix émises. Si un second tour de scrutin devient nécessaire, la majorité relative suffit.»

«**Art. 6. Conseil d'Administration.**

6.1. L'Association est administrée par un conseil d'administration composé de 7 administrateurs au moins et par un maximum de 15 administrateurs, nommés pour 4 ans par l'assemblée générale.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, le conseil d'administration ne peut y pourvoir par simple cooptation. Conformément à l'article 4 de la loi précitée du 21 avril 1928, tel que repris à l'article 5.1. des présents statuts, le poste vacant doit être comblé par décision de l'assemblée générale, laquelle est seule habilitée à nommer un remplaçant.»

«**Art. 8. Ressources Sociales.** Les ressources de l'association se composent:

- 1) Des cotisations annuelles versées par les membres actifs. Ces cotisations sont fixées annuellement par l'assemblée générale. Il est loisible à chaque membre de verser volontairement une cotisation supérieure.
- 2) Des subsides des pouvoirs publics intéressés à la poursuite de l'objet de l'association.
- 3) Des subventions spéciales accordées par les particuliers et les collectivités.
- 4) Des dons et les legs qu'elle peut recevoir dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.»

«**Art. 11. Dissolution.** La dissolution ne pourra être prononcée que moyennant l'observation des formalités et conditions prévues par l'art. 20 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif. L'assemblée générale prononcera la dissolution, désignera le ou les liquidateurs et déterminera leurs avoirs. L'actif net sera affecté à une oeuvre d'utilité générale dont l'objet se rapproche le plus possible de celui de la présente association.

L'assemblée générale décidera de cette affectation.»

«**Art. 12. Disposition Interprétative.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents status il y a lieu de se référer à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.»

«**Art. 13. Entrée en Vigueur.** Les statuts, approuvés par l'Assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 31 mars 1999, prennent effet à compter de ce jour.»  
Luxembourg, le 15 avril 1999.

J.-C. Wiesen M. Peters  
Secrétaire Présidente

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 33, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(18863/000/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

### **SOFIAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 50.927.

Les documents de clôture de l'année 1997, enregistrés à Mersch, le 12 avril 1999, vol. 124, fol. 70, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOFIAR S.A.  
FIDUCIAIRE N. AREND  
Signature

(18840/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

### **CAMINO DE COMPOSTELA, Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg, 14, rue Léandre Lacroix.

#### STATUTS

Entre les soussignés:

1. Vincent Marcotte
2. Philippe Masson
3. Jean-Paul Schaafs
4. Jean-Paul Stein
5. Simone Van Herstraeten

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

#### **I. Dénomination, Objet, Siège, Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination de CAMINO DE COMPOSTELA, A.s.b.l.

**Art. 2.** L'association a pour objet de promouvoir la marche à pied dont la finalité est d'arriver pédestrement à Compostelle, ainsi que toutes retombées annexes.

**Art. 3.** L'association a son siège social à Luxembourg, 14, rue Léandre Lacroix. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 4.** La durée de l'association est indéterminée.

#### **II. Exercice social**

**Art. 5.** L'exercice social débute le 2 février pour se terminer le 1<sup>er</sup> février de l'année suivante.

#### **III. Membres**

**Art. 6.** Toute personne physique ou morale désirant devenir membre effectif de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Tout sympathisant est accueilli avec plaisir, sans aucun droit de décision sur l'A.s.b.l.

Dans les articles suivants, les termes «membre», «membre associé» et «associé» signifient «membre effectif».

**Art. 7.** Le nombre minimum des membres associés est de trois, basé sur trois marcheurs permanents avec éventuels invités par étapes.

**Art. 8.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans un délai d'un mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

**Art. 9.** Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration:

- en cas d'infraction grave aux présents statuts
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constaté par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible.

L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

#### IV. Assemblée générale

**Art. 10.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 11.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

#### V. Administration

**Art. 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est d'un an. Les administrateurs désignent entre eux, à la majorité simple, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande des deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou tout autre moyen approprié.

**Art. 14.** La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

#### VI. Contributions et Cotisations

**Art. 16.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

**Art. 17.** La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

#### VII. Mode d'établissement des comptes

**Art. 18.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet, pour approbation, à l'assemblée générale ensemble avec le projet de budget pour l'exercice suivant.

**Art. 19.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 20.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

#### IX. Dissolution et liquidation

**Art. 21.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association d'utilité publique, à désigner par l'assemblée générale.

#### X. Dispositions Finales

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

L'assemblée générale constituante, réunie en assemblée extraordinaire, à laquelle tous les membres se reconnaissent dûment convoqués, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Sont nommés administrateurs (par ordre alphabétique):

Vincent Marcotte  
Philippe Masson  
Jean-Paul Schaafs  
Jean-Paul Stein  
Simone Van Herstraeten

2. L'assemblée générale a décidé de fixer le montant de la contribution pour les membres fondateurs à mille francs. Tout nouveau membre sera assujéti à la contribution de deux cents francs indexée à partir du jour de la signature des présents statuts.

3. L'assemblée générale a décidé de fixer le montant de la cotisation annuelle à deux cents francs.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Ensuite, le Conseil d'Administration s'est réuni et a désigné à l'unanimité:

Comme président: Philippe Masson  
Comme vice-président: Jean-Paul Schaafs  
Comme secrétaire: Simone Van Herstraeten  
Comme trésorier: Philippe Masson.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 31, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18864/000/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**SOGEIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 41.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, vol. 522, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau . . . . . LUF (188.470,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(18841/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**SOGEIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 41.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, vol. 522, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau . . . . . LUF (230.502,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(18842/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**THE SAILOR'S ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 36.502.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 35, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour THE SAILOR'S ADVISORY COMPANY S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signature

Signature

(18849/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**THE SAILOR'S ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 36.502.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenu le 19 avril 1998 à 11.30 heures à Luxembourg*

*Quatrième résolution*

L'assemblée ratifie la démission de Messieurs Silvio Bencini, Marco Balzarini et de Enrico Brignone ainsi que la cooptation au poste de président de M. Carlo Brignone. L'assemblée décide également de renouveler les mandats des autres administrateurs et du secrétaire du conseil ainsi que le mandat du commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale clôturant l'exercice 1999 comme suit:

*Conseil d'Administration*

MM. Carlo Brignone, Président;  
Giandomenico Verdun, administrateur;  
Riccardo Sora, administrateur;  
Germain Birgen, secrétaire.

*Commissaire aux Comptes*

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8003 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Pour THE SAILOR'S ADVISORY COMPANY S.A.  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société Anonyme  
Banque Domiciliaire  
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 35, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18850/024/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**ALTAIR FACILITY MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le deux avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) PAN EUROPEAN VENTURES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Roberto De Luca, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 1999.

2) ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Roberto De Luca, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 1999.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ALTAIR FACILITY MANAGEMENT S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cents millions de liras italiennes (200.000.000,- ITL), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (10.000,- ITL) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le 19 mai à quatorze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

|  |        |
|--|--------|
| 1) PAN EUROPEAN VENTURES S.A., prénommée, dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . . | 19.999 |
| 2) ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, une action . . . . .  | 1      |
| Total: vingt mille actions . . . . .   | 20.000 |

Le comparant sub 1) intervient comme fondateur tandis que le comparant sub 2) n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cents millions de lires italiennes (200.000.000,- ITL) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois (95.000,- LUF).

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Herman J.J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange.
  - b) Monsieur Roberto De Luca, employé privé, demeurant à Luxembourg.
  - c) PAN EUROPEAN VENTURES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille quatre.
- 5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.  
Et après lecture faite et interprétation donnée au comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.  
Signé: R. De Luca, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1999, vol. 2CS, fol. 49, case 1. – Reçu 41.668 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1999.

F. Baden.

(18868/200/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1999.

### F.C. BERDENIA BERBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Gesellschaftssitz: L-6830 Berbourg, 8, Duerfstrooss.

#### STATUTEN

Verabschiedet durch die ausserordentliche Generalversammlung vom 6. Februar 1999.

#### Name - Zweck - Sitz - Dauer

**Art. 1. Gründung.** Die Vereinigung ohne Gewinnzweck trägt den Namen F.C. BERDENIA BERBOURG, A.s.b.l. Sie unterliegt dem Gesetz vom 4.3.1994 über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck und die Anstalten öffentlichen Nutzens, sowie den vorliegenden Statuten. Die Vereinigung übernimmt alle aktiven und passiven Rechte und Verpflichtungen des 1948 in Berbourg unter dem Namen FOOTBALL CLUB BERDENIA BERBOURG gegründeten Fussballvereins.

**Art. 2. Zweck.** Zweck der Vereinigung ist die Pflege und Ausübung sportlicher Aktivitäten, insbesondere des Fussballsports, unter strenger Wahrung einer absoluten politischen, ideologischen und religiösen Neutralität.

**Art. 3. Sitz.** Der Sitz der Vereinigung ist in Berbourg, 8, Duerfstrooss.

**Art. 4. Dauer.** Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

#### Mitgliedschaft

**Art. 5. Mitglieder.** Die Vereinigung besteht aus

- a) aktiven Mitgliedern
- b) Ehrenmitgliedern.

Aktive Mitglieder sind alle Personen, welche eine beim LUXEMBURGISCHEN FUSSBALLVERBAND (F.L.F.) gültige Lizenz besitzen und ihren Jahresbeitrag entrichtet haben.

Die Zahl der aktiven Mitglieder darf dreizehn nicht unterschreiten.

Ehrenmitglieder sind alle Personen, welche die Vereinigung materiell oder finanziell unterstützen. Sie erwerben nicht die Rechte eines Mitgliedes und verfügen über keinerlei Befugnisse in der Vereinigung.

**Art. 6. Jahresbeitrag.** Der Jahresbeitrag der Mitglieder wird von der Generalversammlung mit der einfachen Stimmenmehrheit festgelegt und ist innerhalb von drei Monaten zahlbar.

**Art. 7. Erwerb der Mitgliedschaft.** Mitglied der Vereinigung kann jede Person werden, die mindestens 6 Jahre alt ist. Über die Aufnahme von Mitgliedern befindet der Vorstand.

**Art. 8. Verlust der Mitgliedschaft.** Die Mitgliedschaft erlischt durch:

- a) den Tod,
- b) den freiwilligen Austritt,
- c) den Ausschluss.

Der Austritt eines aktiven Mitgliedes geschieht durch schriftliche Erklärung an den Vorstand.

Ehrenmitglieder, die den fälligen Jahresbeitrag nicht gezahlt haben, gelten als ausgeschieden.

Jedes Mitglied, das durch sein Auftreten, seine Haltung oder seine Tätigkeit sich der Vereinigung als unwürdig erweist, den Interessen der Vereinigung schadet oder die Beschlüsse des Vorstandes oder der Generalversammlung nicht beachtet, kann, nach vorheriger Anhörung im Vorstand, durch den Vorstand ausgeschlossen werden.

Der Vorstand kann ein Mitglied zeitweise von seinen Rechten und Pflichten gegenüber der Vereinigung entbinden und gegebenenfalls Strafen aussprechen.

Ausgetretene oder ausgeschlossene Mitglieder haben keinerlei Ansprüche gegenüber der Vereinigung oder Anspruch auf Rückerstattung geleisteter Zahlungen.

### Verwaltung

**Art. 9. Der Vorstand.** Die Verwaltung der Vereinigung obliegt dem Vorstand, der sich aus einer ungeraden Zahl von mindestens 5 und höchstens 15 Mitgliedern zusammensetzt.

Eine Änderung der Zahl der Vorstandsmitglieder wird von der Generalversammlung mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden Mitglieder beschlossen.

**Art. 10. Kandidaturen für den Vorstand.** Die Kandidaturen für das Mandat eines Vorstandsmitgliedes sind schriftlich bis zum Beginn der Generalversammlung beim Präsidenten einzureichen. Der Bewerber muss das 16. Lebensjahr erreicht haben und Mitglied der Vereinigung sein oder werden. Sind weniger Kandidaturen eingegangen als vakante Posten zu besetzen sind, kann eine Kandidatur auch noch während der Generalversammlung entgegengenommen werden.

**Art. 11. Vorstandswahl.** Sind mehr Kandidaturen eingegangen als freie Posten zur Verfügung stehen, wird in geheimer Wahl abgestimmt. Es genügt die einfache Stimmenmehrheit der anwesenden Mitglieder. Bei Stimmengleichheit gilt der ältere Kandidat als gewählt.

Die Vorstandsmitglieder werden für die Dauer von 2 Jahren gewählt. Jedes Jahr treten die Hälfte der Mitglieder aus und sind wiederwählbar. Bei der Neuwahl des Vorstandes werden die austretenden Mitglieder nach einem Jahr durch das Los bestimmt.

Der Vorstand hat das Recht, mit einfacher Stimmenmehrheit, den vakanten Posten eines Vorstandsmitgliedes durch ein Ersatzmitglied zu besetzen, das das Mandat seines Vorgängers beendet. Es muss durch die erste folgende Generalversammlung bestätigt werden. Sind zusätzliche Kandidaturen eingegangen, wird nach Art. 11 Abs. 1 verfahren.

**Art. 12. Zusammensetzung des Vorstandes.** Der Vorstand wählt aus seiner Mitte einen Präsidenten, einen oder 2 Vizepräsidenten, einen Sekretär und einen Kassierer.

**Art. 13. Demission des Vorstandes.** Bei einer Demission des Gesamtvorstandes wird in kürzester Zeit ein neuer, provisorischer Vorstand aufgestellt, der wenigstens 3 Mitglieder zählen muss. Dieser Vorstand hat innerhalb von 15 Tagen eine ausserordentliche Generalversammlung einzuberufen, die einen neuen definitiven Vorstand wählen muss. Ist der Vorstand durch irgendwelche Umstände auf weniger als 5 Mitglieder reduziert, so haben diese innerhalb von 15 Tagen eine Generalversammlung einzuberufen, um den Vorstand neu zu besetzen. In den letzten Fällen zählt die Wahl als Neuwahl des Vorstandes und es ist Art. 11 der Statuten zu beachten.

**Art. 14. Aufgabenverteilung.** a) Der Präsident - Dem Präsidenten obliegt die Führung der Vereinigung; er leitet die Vorstandssitzungen und Generalversammlungen und vertritt die Vereinigung bei allen öffentlichen Anlässen. Er unterzeichnet gemeinsam mit dem Sekretär oder einem Vizepräsidenten alle Verpflichtungen finanzieller und moralischer Natur. Er wird dabei unterstützt oder vertreten durch den oder die Vizepräsidenten.

b) Der Sekretär - Der Sekretär erledigt die Verwaltungsgeschäfte der Vereinigung. Er erledigt und unterzeichnet sämtliche Korrespondenzen, verfasst die Sitzungs-, Versammlungs- und Tätigkeitsberichte, führt die Liste der Mitglieder und ist Adressat aller an den Verein zu richtenden Schriftstücke, Anregungen und Wünsche.

c) Der Kassierer - Dem Kassierer untersteht die Verwaltung der Finanzen der Vereinigung. Im Einvernehmen mit dem Vorstand ist seine Unterschrift bei Finanzoperationen allein bindend gegenüber Dritten.

**Art. 15. Beschlussfassung und Ausführung der Beschlüsse.** Der Vorstand ist beschlussfähig, wenn mehr als die Hälfte der Mitglieder anwesend sind. Ist dies nicht der Fall, so wird binnen 8 Tagen eine neue Sitzung einberufen. Diese ist beschlussfähig ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden Mitglieder.

Die Vorstandsbeschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit getroffen. Falls es 5 Mitglieder verlangen, muss eine Geheimabstimmung erfolgen. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten, respektive die seines Vertreters.

Die Mitglieder des Vorstandes sind solidarisch verantwortlich für die Ausführung der von der Generalversammlung oder vom Vorstand gefassten Beschlüsse.

Die Unterschrift des Präsidenten und eines Vorstandsmitgliedes, bzw. des Präsidenten und eines Sonderbevollmächtigten bindet die Vereinigung. Die Amtsausübung der Vorstandsmitglieder geschieht ehrenamtlich. Jedes Vorstandsmitglied ist nur zur Ausübung seines Amtes verpflichtet und ist jeder persönlichen Haftung entbunden.

**Art. 16. Befugnisse.** Der Vorstand übt die normale Geschäftsführung der Vereinigung aus. Er beruft die Generalversammlung ein, bestimmt das Datum und die Tagesordnung. Er führt deren Beschlüsse aus und überwacht die Einhaltung der Statuten. Er ist verantwortlich für das Eigentum der Vereinigung.

Der Vorstand ist allein befugt Geldstrafen zu verhängen sowie Suspendierungen und Disqualifikationen vorzunehmen. Er kann mit einfacher Stimmenmehrheit den Vereinsausschluss eines Mitgliedes beschliessen.

**Art. 17. Kommissionen.** Der Vorstand kann zeitlich begrenzte Arbeitskommissionen zur Erledigung bestimmter Aufgaben einsetzen.

Mindestens ein Mitglied des Vorstandes muss in jeder Kommission vertreten sein. Der Vorstand bestimmt die Zuständigkeit und die Befugnisse der Kommissionen.

**Art. 18. Die Kassenrevisoren.** Die Generalversammlung ernennt jährlich 2 Kassenrevisoren, die vor jeder Generalversammlung die getätigten Einnahmen und Ausgaben, die Rechnungsbelege und Kassenbestände prüfen und der Generalversammlung Bericht erstatten über ihren Befund.

### Generalversammlung

**Art. 19. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

**Art. 20. Die statutarische Generalversammlung.** Das Datum der statutarischen Generalversammlung wird durch den Vorstand festgelegt und muss einmal jährlich während der ersten 2 Monate des Kalenderjahres einberufen werden. Die Einberufung zur Generalversammlung geschieht wenigstens 10 Tage vor dem festgelegten Termin, unter Angabe der Tagesordnung, durch persönliche schriftliche Einladung an alle Mitglieder der Vereinigung.

Jeder Antrag, der die Unterschrift von wenigstens 5 Mitgliedern trägt, ist auf die Tagesordnung zu setzen. Der Antrag muss schriftlich 2 Tage vor Beginn der Generalversammlung beim Präsidenten eingereicht werden.

**Art. 21. Tagesordnung.** Auf der Tagesordnung müssen folgende Punkte stehen:

- a) Rechenschaftsbericht über die Vereinsaktivitäten,
- b) Kassenbericht über die finanzielle Lage der Vereinigung,
- c) Bestimmung der Kassenrevisoren.

**Art. 22. Beschlussfassung.** Die Generalversammlung ist beschlussfähig, unabhängig von der Zahl der anwesenden Mitglieder. Ihre Beschlüsse erfolgen mit einfacher Stimmenmehrheit mit Ausnahme jener Abstimmungen, welche von Rechts wegen oder auf Grund der Statuten eine andere Mehrheit erfordern.

Stimmberechtigt sind alle Mitglieder welche mindestens 16 Jahre alt sind.

**Art. 23. Ausserordentliche Generalversammlung.** Eine ausserordentliche Generalversammlung wird einberufen nach eigenem Ermessen des Vorstandes oder auf Ersuchen von wenigstens einem Fünftel (1/5) der Mitglieder. Hierbei muss eine schriftliche Begründung vorliegen.

**Art. 24. Statutenänderung.** Für die Änderung der Statuten müssen zwei Drittel (2/3) der Mitglieder in der Generalversammlung anwesend sein. Die Abstimmung benötigt die (2/3) Zweidrittelmehrheit der anwesenden stimmberechtigten Mitglieder. Falls keine zwei Drittel (2/3) der Mitglieder in der ersten Generalversammlung anwesend sind, erfolgt die Abstimmung in einer zweiten ausserordentlichen Generalversammlung mit Zweidrittelmehrheit (2/3) der anwesenden stimmberechtigten Mitglieder. In diesem Fall müssen die Änderungen dem Bezirksgericht in Luxemburg vorgelegt werden.

### Auflösung

**Art. 25. Auflösung.** Die Auflösung der Vereinigung kann nur in einer eigens zu diesem Zwecke einberufenen aussergewöhnlichen Generalversammlung beschlossen werden. Es müssen 2/3 der Mitglieder anwesend sein und die Auflösung muss mit einer 4/5 Mehrheit der anwesenden Mitglieder angenommen werden. Ist die vorgeschriebene Mitgliederzahl nicht anwesend, muss binnen 14 Tagen eine neue ausserordentliche Generalversammlung einberufen werden. Die Versammlung ist beschlussfähig ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden Mitglieder. Die Auflösung muss mit einer 4/5 Mehrheit angenommen werden.

**Art. 26. Liquidation.** Im Falle einer rechtsgültigen Auflösung der Vereinigung wird das Vereinsvermögen durch eventuell zu ernennende Liquidatoren der Gemeindeverwaltung von Manternach in Verwahr gegeben mit der Anweisung, es einem innerhalb von 5 Jahren in der Gemeinde Manternach neu gegründetem Fussballverein zur Verfügung zu stellen.

Sollte sich die Möglichkeit einer solchen Verwendung nicht innerhalb der genannten Frist ergeben, wird das Vereinsvermögen zur Hälfte dem Sozialamt der Gemeinde und zur Hälfte den noch funktionsfähigen Sportvereinen von Berbourg zugewiesen werden.

**Art. 27. Gesetzes- und Verbandsbestimmungen.** Für alle in den Statuten nicht vorgesehenen Fälle gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 4. März 1994 über Vereinigungen ohne Gewinnzweck, sowie der Statuten und Reglemente des LUXEMBURGISCHEN FUSSBALLVERBANDES (F.L.F.).

**Art. 28. Gründerversammlung.** Die Gründungsversammlung, die am 6. Februar 1999 in Berbourg stattfand, hat die Statuten der F.C. BERDENIA BERBOURG, A.s.b.l. gutgeheissen.

*Liste des membres du comité du F.C. BERDENIA BERBOURG au 6 février 1999*

Becker Jos, 10, Um Faubourg, L-6230 Bech, président, fonctionnaire  
 Schmit Gérard, 11, Am Wangert, L-6830 Berbourg, vice-président, employé CFL  
 Wilwert Guy, 10, An der Gruecht, L-6831 Berbourg, secrétaire, employé privé  
 Wilwert Mady, 10, An der Gruecht, L-6831 Berbourg, trésorier, ménagère  
 Bladt Andy, 5, Felsenstrasse, D-54298 Igel, membre, employé privé

Dieschbourg Vic, 10, Op der Klopp, L-6695 Mompach, membre, employé privé  
 Fernandez Guillermo, 12, Duerfstrooss, L-6830 Berbourg, membre, commerçant  
 Kersch Alain, 20, Duerfstrooss, L-6660 Born, membre, ouvrier  
 Koenig Guy, 7, rue d'Eschweiler, L-6187 Gonderange, membre, fonctionnaire  
 Silva Rodrigues Carlos, 5A, An der Gruecht, L-6831 Berbourg, membre, ouvrier  
 Ungeheuer Joseph, 6, Duerfstrooss, L-6858 Muenschecker, membre, ouvrier  
 Wampach Pierre, 28, Duerfstrooss, L-6830 Berbourg, membre, commerçant  
 Weber Nico, 16, Am Bierg, L-6858 Muenschecker, membre, employé CFL

|                    |              |                |
|--------------------|--------------|----------------|
| J. Becker          | G. Schmit    | G. Wilwert     |
| M. Wilwert         | A. Bladt     | V. Dieschbourg |
| G. Fernandez       | A. Kersch    | G. Koenig      |
| C. Silva Rodrigues | J. Ungeheuer | P. Wampach     |
| N. Weber           |              |                |

Enregistré à Grevenmacher, le 21 avril 1999, vol. 166, fol. 74, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Thull.

(18865/000/174 Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

### **SOLUTEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 30.453.

#### *Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 mars 1999 à 11.00 heures*

Sont présents:

- Monsieur Peter Hordijk, demeurant NL-LD Voorburg;
- Monsieur Roland Vergunst, demeurant à NL-2103 AH Heemstede.

#### *Ordre du jour:*

- Nomination d'un nouvel administrateur;
- Divers.

#### *Résolution*

Suite à la démission de Monsieur Bernard Joinet du poste de président et d'administrateur-délégué, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Hugues Desurmont, demeurant à F-59910 Bondues avec effet au 19 mars 1999.

La ratification de la nomination de Monsieur Hugues Desurmont, nommé en remplacement de Monsieur Bernard Joinet ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur Desurmont, seront mises à l'ordre du jour lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 25 juin 1999.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.30 heures.

P. Hordijk R. Vergunst

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 33, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18843/518/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

### **ACCESS STORAGE HOLDINGS (SPAIN), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

#### STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the second day of April.

Before the undersigned Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ACCESS STORAGE HOLDINGS, S.à r.l. having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg duly represented by Ms Emer Falvey, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on the 1st of April 1999.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant Luxembourg laws and the present articles:

#### **Title I.- Name, Purpose, Duration, Registered Office**

**Art. 1.** There is hereby formed a company with limited liability which shall be governed by the Luxembourg laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

**Art. 2.** The company will have the name of ACCESS STORAGE HOLDINGS (SPAIN), S.à r.l. (the «Company»).

**Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties. The Company may furthermore

take any measures and carry out any operations which it may deem useful for the accomplishment or development of its purpose.

The Company may also acquire direct or indirect interests in real estate, including interests held through interposed companies. It may also acquire shares, debentures, notes or any other securities of other companies or corporations or make loans deemed useful by the managers for the pursuit of the Company's object. The Company may also give guarantees, pledges, charges or mortgages in respect of obligations of subsidiaries or affiliated companies and against proper consideration may grant guarantees and securities in favour of other companies.

**Art. 4.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### **Title II.- Share Capital, Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at ten thousand pounds Sterling (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty pounds Sterling (GBP 20.-) per share. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. Shares available for subscription shall be offered to the existing shareholders on a preferential and rateable basis.

**Art. 8.** Each share carries a right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per share. Joint owners, if any, must appoint one single representative to represent them vis-à-vis the Company.

**Art. 10.** The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to persons other than the existing shareholders after an approval has been given, at a general meeting, by shareholders representing at least three quarters of the share capital, according to the conditions set out in article 11. In the event of the death of a shareholder, the approval of at least three quarters of the shares held by the surviving shareholders must be obtained for a transfer of the shares of the deceased shareholder to a person who is not an existing shareholder. However, the approval of a general meeting of shareholders is not required in the event that the shares are transferred either to descendants or inheritors, such term including but not being limited to the surviving spouse of the deceased shareholder.

**Art. 11.** A shareholder who wishes to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail, indicating the number of shares which he wishes to transfer and the names, first names, occupations and domiciles of the proposed transferees.

The other shareholders have a right of pre-emption in respect of the shares which it is proposed to transfer. This right is rateable to the proportion of shares held by each shareholder. The non-exercise, in total or in part, of the shareholders right of pre-emption increases the rights of other shareholders. Shares may never be divided; if the number of shares to be transferred is not exactly proportional to the number of shares in respect of which the right of pre-emption is exercised, the surplus of shares shall, in the absence of agreement, be allocated at random. A shareholder who intends to exercise his right of pre-emption must inform the shareholder wishing to transfer all or part of his shares and the other shareholders by registered mail within two months of receipt of the letter informing them of the proposed transfer, failing which he shall lose his right of pre-emption.

For the exercise of the pre-emption rights resulting from the failure of another shareholder to avail of his pre-emptive right pursuant to the provisions of the preceding paragraph, shareholders will be entitled to an additional period of one month commencing on the expiration of the two months' term granted to the shareholders to make known their intention concerning the exercise of this additional right of pre-emption.

The price payable in respect of these shares shall be agreed between transferor and transferee(s) or in the absence of agreement, a tax and accountancy expert shall be appointed by agreement between transferor and transferee(s) and in the event that the parties fail to agree on such appointment, by an independent expert appointed by the commercial court which has competence over the Company, at the request of the first of the parties to apply. The expert shall furnish a report on the price within the month following his nomination. He shall have access to all records and other documents of the Company which he requires in order to produce his report.

**Art. 12.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders.

**Art. 13.** The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

### **Title III.- Administration**

**Art. 14.** The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. Vis-à-vis third parties, the manager(s) has (have) the most extensive power to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which determines the term of its (their) office. He (they) may be dismissed at any time at the discretion of the shareholders. The Company is bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

**Art. 15.** The Company shall not be dissolved by reason of the death or resignation of a manager.

**Art. 16.** The manager(s) shall not assume, by reason of their position, personal liability in relation to commitments validly made by them in the name of the Company. They are authorised agents and are only responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he shall not be entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of settlement, indemnification shall only be provided in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled. The Company shall advance litigation-related expenses to a manager or officer if the corporation's legal counsel determines that indemnification by the Company is likely and if the manager or officer agrees to repay any advance if he is determined not to be entitled to indemnification.

**Art. 17.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. The voting rights of each shareholder shall be equal to the number of shares held by such shareholder. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 18.** Resolutions shall be adopted at a general meeting of shareholders by a majority vote of shareholders in accordance with the provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. Resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority vote of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions shall be recorded in a register held at the registered office of the Company.

**Art. 19.** The accounting year of the Company shall commence on the first of January and terminate on thirty-first of December.

**Art. 20.** Each year on the thirty-first of December the books shall be closed and the manager(s) shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and the balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent of the annual net profits of the Company shall be allocated to the reserve required by law, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance of the profits is freely available to the general meeting of shareholders.

#### **Title IV.- Winding-up, Liquidation**

**Art. 22.** At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be shareholders, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

**Art. 23.** For any matters not specifically regulated by these articles, the shareholders shall refer to the current legal provisions.

##### *Transitory disposition*

The first accounting year shall commence on the date of incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 1999.

##### *Subscription*

All the shares are subscribed by the sole shareholder, ACCESS STORAGE HOLDINGS, S.à r.l. mentioned above.

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of ten thousand pounds Sterling (GBP 10,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

##### *Statement*

The undersigned notary confirms that the conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been satisfied.

##### *Estimate of costs*

The aggregate of expenses, costs, remunerations, taxes and charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately fifty thousand Luxembourg francs (50,000.- LUF).

##### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers for an unlimited period of time:
  - W. Joseph Houlihan, company director, residing in Maastricht, The Netherlands;
  - William Palmer, company director, residing in London, United Kingdom;
  - Christopher W. House III, company director, residing in Luxembourg.

The Managers have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances. The Company is validly bound by the individual signature of one Manager in accordance with Article 14 of the Articles of Incorporation.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Follows the French version**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le deux avril.

Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

ACCESS STORAGE HOLDINGS, S.à r.l. ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg dûment représentée par Ms Emer Falvey, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 1999.

Ladite procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises y relatives et ces statuts:

### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises y relatives ainsi que par les présents Statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de ACCESS STORAGE HOLDINGS (SPAIN), S.à r.l. (la «Société»).

**Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers. En outre, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut également acquérir des participations directes ou indirectes dans des immeubles, y compris des participations détenues par des sociétés intermédiaires. Elle peut également acquérir des actions, obligations, titres de créance ou toutes autres valeurs mobilières émises par d'autres sociétés ou groupements ou octroyer des prêts que les gérants jugeront utiles à l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut également octroyer des garanties, gages, nantissements ou hypothèques dans le cadre d'engagements assumés par ses filiales ou ses sociétés affiliées et, à condition de recevoir une compensation adéquate, la Société peut octroyer des garanties et des sûretés à des sociétés tierces.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

### **Titre II.- Capital Social, Parts Sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à dix mille livres Sterling (GBP 10.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt livres Sterling (GBP 20,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales, s'il y en a, sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des descendants ou à des héritiers, ce terme incluant mais n'étant pas limité au conjoint survivant.

**Art. 11.** L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédent sont, à défaut d'accord,

attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer l'associé souhaitant transférer tout ou partie de ses parts sociales ainsi que les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre les avisant de la cession proposée, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice du droit de préemption résultant du défaut par un autre associé de se prévaloir du droit de préemption conformément aux dispositions de l'alinéa précédant, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice de ce droit de préemption supplémentaire.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre le cédant et le ou les cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par le cédant et le ou les cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à l'établissement de son rapport.

**Art. 12.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 14.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont révocables à tout moment à la discrétion des associés.

La Société n'est engagée en toutes circonstances, que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société pourra indemniser tout gérant, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant, de directeur ou de fondé de pouvoir de la société ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans son chef. La Société avancera au gérant ou au fondé de pouvoir les frais en relation avec tout procès, si l'avocat-conseil de la Société décide que l'indemnisation par la Société est probable et si le gérant ou le fondé de pouvoir consent à repayer toute avance s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à cette indemnification.

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

**Art. 18.** Les résolutions ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par une assemblée générale des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social. Au cas où la Société n'aurait qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent sont alloués à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde des bénéfices est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

### **Titre IV.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 22.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 1999.

*Souscription*

Toutes les parts sociales sont souscrites par l'associée unique, ACCESS STORAGE HOLDINGS, S.à r.l., susmentionnée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de dix mille livres Sterling (GBP 10.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

*Déclaration*

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant total des frais, dépenses, rémunérations, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

*Résolutions de l'Associée Unique*

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Sont nommés comme gérants pour une durée illimitée
  - W. Joseph Houlihan, administrateur de société, demeurant à Maastricht, Pays-Bas;
  - William Palmer, administrateur de société, demeurant à Londres, Royaume-Uni;
  - Christopher W. House III, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances. La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant conformément à l'article 14 des statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Falvey, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 116S, fol. 10, case 1. – Reçu 6.035 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1999.

F. Baden.

(18866/200/319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1999.

**SYL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch.

R. C. Luxembourg B 27.602.

Les documents de clôture de l'année 1997, enregistrés à Mersch, le 12 avril 1999, vol. 124, fol. 70, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SYL S.A.*  
FIDUCIAIRE N. AREND  
Signature

(18845/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**THE SAILOR'S FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 36.503.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 35, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1999.

*Pour THE SAILOR'S FUND, SICAV*  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société Anonyme  
Banque Domiciliaire

Signature Signature

(18851/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**THE SAILOR'S FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 36.503.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenu le 19 avril 1998 à 10.30 heures à Luxembourg*

*Quatrième résolution*

L'assemblée prend acte de la nomination par cooptation de Monsieur M. Carlo Alberto Bruno qui prend le poste d'administrateur de la SICAV resté vacant suite à la démission de M. Silvio Bencini.

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises pour la période expirant à l'assemblée générale clôturant l'exercice 1999 comme suit:

*Conseil d'Administration*

MM. Marco Brignone, président;  
Enrico Brignon, administrateur;  
Guido Mazza Midana, administrateur;  
Riccardo Sora, administrateur;  
Gustave Stoffel, administrateur;  
Carlo Alberto Bruno, administrateur.

*Commissaire aux Comptes*

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8003 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Pour THE SAILOR'S FUND, SICAV  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société Anonyme  
Banque Domiciliaire  
Signature                      Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 35, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18852/024/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**STAR FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 31.739.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date  
du 27 juillet 1998 au siège social*

L'Assemblée ratifie la cooptation de Mademoiselle Josiane Schmit, employée privée, demeurant à Lintgen aux fonctions d'Administrateur de la société nommée en remplacement de Monsieur Marc Seimetz démissionnaire.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Marc Seimetz pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait conforme  
Signature                      Signature  
Administrateur                      Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 34, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18844/520/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**BAAN BUSINESS SYSTEMS BELGIUM N.V.****Succursale à Luxembourg: BAAN BUSINESS SYSTEMS LUXEMBOURG.**

Siège social: B-2000 Antwerpen, 121, Frankrijklei.  
Adresse de la succursale: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

**STATUTS**

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit belge BAAN BUSINESS SYSTEMS BELGIUM NV, ayant son siège social à B-2000 Antwerpen, 121, Frankrijklei, 121, inscrite au registre de commerce sous le numéro RC Antwerpen 277.003 que la société a décidé d'ouvrir une succursale au Grand-Duché de Luxembourg.

Dénomination de la succursale luxembourgeoise: BAAN BUSINESS SYSTEMS LUXEMBOURG

Adresse de la succursale: 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg

Activité de la succursale: La succursale a pour objet la vente et la mise en place des solutions informatiques (software et hardware) destinées aux entreprises.

*Conseil d'Administration de BAAN BUSINESS SYSTEMS BELGIUM NV:*

- M. Paul Breesch, demeurant Elzendreef, 13, B-2243 Pulle (Belgique), Président du Conseil d'Administration et Administrateur-Délégué

- M. Jean Van Roey, demeurant Koewacht, 7, B-3080 Tervuren (Belgique);
- M. Peter Bracke, demeurant Wolschaerdenveldestraat 76, B-2640 Mortsel (Belgique)
- M. Paul Baan, demeurant Spoorstraat 17, NL-3771 HB Barneveld (Pays-Bas)
- M. Robert Tillemans, demeurant Rembrandtlaan 18, NL-3712 AK Huis Ter Heide (Pays-Bas)
- M. Willem Vermaak, demeurant Aristoteleslaan 51, NL-3707 EW Zeist, (Pays-Bas)
- M. Peter Vos, demeurant Prinsesselaan 42, NL-3905 GL Veenendaal (Pays-Bas);
- Mme Jenneke Floor, demeurant Van Breugelplantsoen 2, NL-3771 VP Barneveld (Pays-Bas)
- M. J. R. Van Den Berg, demeurant Horstlaan 6c, NL 3971 Driebergen (Pays-Bas)
- M. P.N. Gust, demeurant Jan Van Eyckstraat 19II, NL-1077 LG Amsterdam (Pays-Bas)

Ces mandats viendront à échéance après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2003.

Administrateur(s) et autres personnes pouvant engager la société envers les tiers et en justice:

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou de l'administrateur-délégué

Autres personnes pouvant engager la société envers les tiers:

M. Chris Bussche, demeurant Routaard 53, B-2747 Lint (Belgique)

M. Christian Chretien, demeurant 16, rue Grande Bruyère, B-1440 Brame le Château (Belgique)

M. Bert De Craecker, demeurant Molzelhof 3, B-9041 Oostakker (Belgique)

Ces personnes ont pouvoir d'engager la société dans ses relations bancaires. (Signature conjointe)

Représentant permanent de la société pour l'activité de la succursale

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de désigner M. Guy Timmermans, demeurant à B-4300 Waremmes, 10, avenue des Erables, (Belgique), comme la personne responsable de la succursale Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 1999.

Pour extrait conforme  
ERNST & YOUNG, Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 22, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18870/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 1999.

---

**TAPETEN VERTRIEB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.

R. C. Luxembourg B 57.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 13 avril 1999, vol. 521, fol. 100, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour le Conseil d'Administration  
Signature

(18846/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**TAPETEN VERTRIEB S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.

H. R. Luxemburg B 57.607.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 12. April 1999*

- In Ausübung des Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften hat die Hauptversammlung beschlossen, die Geschäfte der Gesellschaft fortzuführen.

Luxemburg, den 12. April 1999.

Für den Verwaltungsrat  
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 1999, vol. 521, fol. 100, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18847/576/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---